

Estimation de la contribution des parents

Revenu annuel net - demandeur 1

Revenu annuel net - demandeur 2

Total partiel

Estimation de la contribution mensuelle des parents au frais des services de garde d'enfants

Estimation de la contribution mensuelle des parents au frais des services de garde d'enfants

Si le coût des services de garde est plus élevé que le montant indiqué dans l'estimation, vous pourriez avoir droit à une subvention pour la garde d'enfants.

Notes au sujet du calcul:

Si le total partiel est de moins de 20 000 \$, les parents n'ont aucun paiement à faire

Si le total partiel est de plus de 20 000 \$, mais de 40 000 \$ ou moins, les parent paient 10 % du montant entre 20 000 \$ et 40 000 \$

Si le total partiel est de plus de 40 000 \$, les parents paient 10 % de la première tranche de 20 000 \$ et 30 % du solde